



Les Brèves de l'AFE - n° 74

Du 1^{er} au 15 octobre 2011

Revue de presse

Il s'agit d'un relevé de ce qui a été vu dans la presse écrite autre que LUX ou sur le web. Elle n'exprime pas le point de vue de l'AFE. Si vous souhaitez réagir sur un article, écrivez-nous à afe@afe-eclairage.com.fr

« Les découvertes scientifiques continues lient l'éclairage à la santé humaine, maladie et bien-être, sont parmi les plus intéressantes de la dernière décennie ».

Les humains ont besoin de lumière, non pas uniquement pour voir, mais aussi pour recalibrer l'horloge biologique avec des niveaux spécifiques de longueurs d'onde aux bons moments de la journée.

Une lumière adaptée apporte une meilleure performance des employés sur les lieux de travail, limite les risques d'accidents du travail, etc. et plus important : une lumière adaptée au rythme circadien permet d'optimiser le sommeil de ceux qui en bénéficient, améliorant ainsi la mémorisation et le niveau de santé et de bien-être.

(Professional Lighting - Août / Sept 2011)

Note de l'AFE : l'impact de la lumière sur la santé humaine est un sujet sur lequel travaille l'AFE, notamment via son collège santé composé d'éminents spécialistes indépendants. La rubrique « Santé » ([cliquez ici pour y accéder directement](#)) du site de l'AFE offre de nombreux documents relatifs aux rythmes biologiques et à l'incidence de la lumière naturelle et artificielle (articles de la revue LUX, présentations faites lors de colloques, etc.).

Il y a une quinzaine d'années, Philips a créé dans la commune de Balan (Ain) le site OLAC (Outdoor Lighting Applications Center), permettant de réaliser des simulations d'éclairage grandeur nature.

Le site, qui s'étend sur 47 000 m² et reproduit une zone routière, un quartier résidentiel et un centre-ville, accueille 3 000 visiteurs par an.

(Traits Urbains - Sept / Oct 2011)

Interview de Roger Narboni : « Le plan climat sert à se poser des questions : que faut-il éclairer ? Pourquoi ? Pour qui ? Combien de temps ? Longtemps, personne ne s'est interrogé sur l'attente des usagers [...] Parfois, une église est éclairée jusqu'à minuit, ce qui n'intéresse personne, alors qu'une crèche ouverte au-delà de 18 h 00 en hiver ne l'est pas. »

Concernant la pollution lumineuse : elle résulte de la pollution atmosphérique. La lumière ne fait que révéler les particules en suspension dans l'air. « Dans des ciels d'une limpidité totale, ou dans la stratosphère, il n'y a pas de pollution lumineuse. La lumière passe. C'est pourquoi on peut voir les étoiles. » Quand à la question de la faune et la flore, l'éclairage ne les met pas en danger, mais opère certaines mutations, donnant un avantage ou un désavantage à certaines espèces. « Heureusement, on coopère avec des spécialistes et on apprend de plus en plus de choses. Notre souci est d'agir en respectant au maximum tout ce que l'on peut respecter ».

(Revue urbanisme- Sept / Oct 2011)

Note de l'AFE : L'éclairage apporte un service qui a été très longtemps attendu avant son arrivée. Comme le préconise l'AFE, chaque installation d'éclairage doit être optimisée afin d'apporter ce service en respectant au mieux l'environnement qui l'entoure et en limitant les émissions de lumière



vers le ciel.

L'AFE est contributrice aux travaux de normalisation en éclairage, en particulier, la norme expérimentale XP X90-013 relative aux méthodes de calcul et de contrôle des « Nuisances lumineuses extérieures » qui est fondée sur des critères développés dans le « Guide des Nuisances dues à la lumière » de l'AFE (éditions LUX - [cliquez ici](#)). Retrouvez également les règles de l'art en matière d'illumination dans la récente plaquette « Eclairer juste » (AFE, Syndicat de l'éclairage, Ademe), [téléchargeable ici](#).

L'éclairage représente, en moyenne, 48 % de la consommation d'électricité d'une ville. Aujourd'hui, « motivations économiques et réglementaires se combinent pour pousser les élus à rénover l'éclairage public de leur commune ».

Niveau réglementaire : en 2015, les lampes à vapeur de mercure ne seront plus commercialisées. Cela concerne 9 millions de points lumineux en France.

Niveau Grenelle : les décrets relatifs à la prévention et la limitation des nuisances lumineuses sont parus.

Niveau économique : la loi NOME a levé l'exemption de taxe locale sur l'énergie pour l'éclairage public.

Niveau technique : les nouveaux équipements sont plus sobres.

La régie de Besançon, qui supervise 16 000 points lumineux, a pris en charge toute la rénovation de son éclairage public. A Longjumeau, c'est un partenariat public-privé qui a été choisi pour rénover l'éclairage public. Autre piste : le contrat de performance énergétique, sur lequel l'ADEME mène une étude pour l'adapter à l'éclairage public.

D'autres solutions non contractuelles peuvent être étudiées : la ville de Fontaine, en Isère, a expérimenté l'extinction totale des lumières de minuit à 2 h 00 du matin, et recommande via son règlement de publicité, l'extinction des enseignes lumineuses en dehors des heures d'ouverture, tout en l'imposant de minuit à 5 h 00. Grenoble-Alpes-Métropoles, à travers son plan climat, a élaboré une charte sur l'éclairage, et propose des diagnostics gratuits aux commerçants.

A Besançon encore, en cas de grand froid (provoquant des pics de consommation vers 19 h 00), la ville baisse la puissance de l'éclairage public. Elle diminue de moitié l'éclairage entre 22 h 00 et 6 h 00 également, et économise ainsi 35 % d'énergie.

L'AFE propose par ailleurs des guides de bonnes pratiques ainsi qu'une démarche de projet.

(Environnement Magazine - Octobre 2011)

Note de l'AFE : la ville de Besançon s'est vu remettre le jeudi 6 octobre 2011 le prix de l'encouragement aux économies d'énergie en éclairage public, décerné par l'AFE. La ville de Besançon accueillera les Journées nationales de la lumière de l'AFE les 1^{er} et 2 octobre 2012 (programme à venir).

Royal Philips Electronics vient d'annoncer la conclusion d'un contrat pour acquérir l'espagnol Indal. Basé à Valladolid depuis 1950, Indal est présent dans 60 pays, et emploie plus de 1 000 personnes. La société a réalisé un chiffre d'affaires de 156 millions d'euros en 2010.

(Réseaux VRD - Octobre 2011)

Bernard Vadon a été réélu président du Serce lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 15 juin 2011. Les entreprises du Serce ont réalisé, en France, un chiffre d'affaires de 14,7 milliards d'euros en 2010. Elles emploient près de 150 000 salariés.

(Réseaux VRD - Octobre 2011)

Eco-organismes : « des voix s'élèvent pour demander davantage de contrôle sur les cotisations versées par les producteurs et sur l'application du cahier des charges d'agrément. » Chaque éco-organisme agréé s'est vu assigné un censeur d'état afin d'éviter

que ne se renouvellent les déboires connus par Eco-emballage en 2008, avec des placements financiers hasardeux. « Certes, il ne s'agit pas d'argent public, mais ces fonds privés sont censés financer la collecte sélective et donc les collectivités qui la mettent en œuvre ».

« Au-delà du volet financier, une autre demande récurrente des collectivités concerne le contrôle des déclarations de mises sur le marché des producteurs qui conditionnent le budget de chaque éco-organisme ». Le ministère n'exclut pas, à ce titre, « davantage de campagnes de vérification ».

(Environnement Magazine - Octobre 2011)

Note de l'AFE : si la filière de collecte et de recyclage des lampes est bien connue, celle instaurée courant 2010 sur les luminaires professionnels manque de notoriété. Cette dernière, gérée également par Récyclum pour le compte des « producteurs » (fabricants et importateurs), propose gratuitement l'enlèvement et le recyclage selon les exigences réglementaires de tous les luminaires professionnels, intérieurs et extérieurs. Pour mémoire, la directive 2002-96-CE impose que le traitement des luminaires professionnels atteigne un taux de valorisation de 70 % au moins (dont un taux de recyclage de 50 % minimum). Pour plus de renseignements et pour retrouver la liste des producteurs adhérents, rendez-vous sur le site de Récyclum, rubrique DEEE Pro, ou [cliquez ici](#).

Attendant une stabilisation des marchés, Siemens reporte l'introduction d'Osram en bourse initialement prévue dans les prochaines semaines, et annoncée en mars 2011.

Osram, qui emploie 39 000 personnes dans le monde a réalisé un chiffre d'affaires de 6,42 milliards d'euros en 2010 pour un profit de 569 millions d'euros, fait partie du portefeuille de Siemens depuis presque un siècle.

(Lighting - Octobre 2011)

Le futur tunnel du Sinard (A51 - Isère), 980 m de long à 800 m d'altitude, permettra de relier Grenoble à Sisteron. La chaussée, initialement prévue en matériaux bitumineux, a finalement été réalisée en béton, matériau clair ne nécessitant que peu d'entretien sur la durée de service retenue.

Il a été décidé de lancer une campagne de mesures photométriques sur 36 mois visant à prouver l'intérêt des chaussées claires dans les tunnels et quantifier les économies réalisées sur l'éclairage.

La spéularité (S1) traduit le pouvoir de la chaussée à réfléchir la lumière dans une direction bien définie. La réflectivité totale (Q₀) est une caractéristique de la clarté de la chaussée. Selon les valeurs du couple (S1, Q₀), les revêtements peuvent être classés par type (R1, R2, R3 ou R4) : R1 caractérisant un revêtement réfléchissant la lumière uniformément dans toutes les directions et R4, un revêtement très spéculaire.

Afin de ne pas prélever des échantillons (et donc de ne pas dégrader la chaussée), un appareil de mesures transportable et permettant de faire des relevés sur site de jour, a été développé : Coluroute (Coefficient de Luminance des ROUTES).

Les premières évaluations, qui devront être confirmées, montrent que la puissance électrique d'éclairage pourrait être diminuée de près de 50 %.

(BTP Magazine - Octobre 2011)

Interview de François Migeon, président de l'ACE, l'Association des concepteurs éclairagistes : bien qu'il n'existe pas encore en France de formation pour le concepteur lumière, « l'école » de conception lumière française est réputée dans le monde entier, et de nombreux français travaillent à l'étranger.

La conception lumière « a émergé au moment où certains architectes ont senti que la lumière était importante et qu'ils se posaient des questions auxquelles les bureaux d'études(BET) ne pouvaient pas répondre [...] Nous ne sommes rien sans l'architecte : notre



travail est de valoriser le sien. Un éclairage mal conçu peut vraiment détruire l'architecture ! »

Nuisances lumineuses : les techniques des concepteurs ont énormément évolué afin de prendre en compte les problématiques des nuisances lumineuses et des économies d'énergie. L'utilisation d'accessoires adéquats permet de diriger la lumière là où elle est nécessaire. *« Sur le plan normatif, nous sommes soumis à une multitude de réglementations, la dernière en date étant un décret sur les nuisances lumineuses édicté sous l'impulsion des associations de protection du ciel nocturne. »* Non opposé à la prise en compte de ces questions, François Migeon déplore que chaque nouvelle réglementation soit l'objet d'un groupe de pression, sans réelle prise en considération d'une situation globale. *« Nous sommes face à une série de réglementations qui s'empilent et se contredisent. »*

« Dotée d'une incroyable aura médiatique, la LED n'a pas pour l'instant une efficacité supérieure aux iodures métalliques ou à la fluorescence. » Ses grands avantages sont sa taille et sa versatilité permettant une gestion d'intensité et de couleurs, mais à un prix très élevé *« dès que l'on cherche une garantie de performance en termes de température de couleur, de qualité de lumière et de durée de vie [...] Le lobbying mené en direction des Villes pour l'adoption universelle de ce produit est extrêmement gênant, car les Villes sont désormais persuadées que l'installation de LED constitue la panacée ».*

(d'A - octobre 2011)

L'édition 2011 du concours Lumières, organisé par le Serce en partenariat avec Philips, a récompensé le Syndicat intercommunal du cimetière du parc de Clamart (92).

(Energie Plus - 01.10.2011)

« Selon l'Ademe, les 9 millions de points lumineux qui constituent le parc d'éclairage public appellent, lorsqu'ils fonctionnent en même temps, une puissance d'environ 1 300 MW soit la puissance délivrée par une tranche nucléaire récente à pleine charge. » L'éclairage public représente 47 % de la consommation d'électricité des villes et rejette annuellement 670 000 tonnes de CO₂.

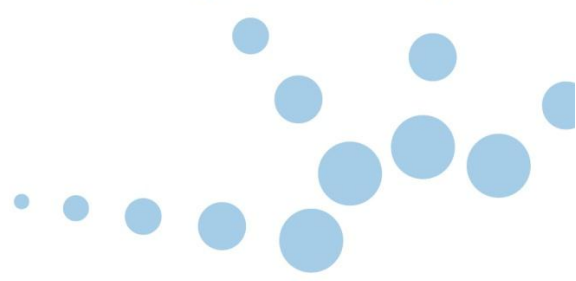
Avec le dispositif des certificats d'économies d'énergie, l'ADEME estime qu'une réduction de la consommation de l'éclairage public de 30 % est possible, soit 1,6 TWh. L'économie peut être encore plus importante en utilisant des systèmes de gestion de la lumière, afin d'adapter l'éclairage aux besoins et éventuellement d'éteindre l'éclairage en pleine nuit dans certaines zones.

« Les nombreuses rénovations de matériels à venir constituent ainsi une opportunité à ne pas rater afin d'améliorer la qualité de l'éclairage tout en réduisant les nuisances lumineuses, pour un coût similaire au renouvellement à l'identique. »

(Direct Gestion - 03.10.2011)

Note de l'AFE : le gisement d'économies d'énergie signalé par l'ADEME est considérable, mais la remise en état du parc prendra beaucoup de temps (plusieurs décennies si on considère un potentiel de remise en état de l'ordre de 3 % par an). Des mesures économiques incitatives devraient permettre d'accélérer ce processus. L'AFE rappelle que l'efficacité énergétique repose sur une démarche de projet fondée sur la norme d'éclairage public pour « éclairer juste », accompagnée de la norme nuisances lumineuses pour sélectionner les solutions d'éclairage qui préservent l'impact sur l'environnement. Les CEE sont un bon indicateur de prescriptions pour le choix de source d'éclairage et de solutions de gestion de l'éclairage dans le temps.

« L'éclairage public n'est pas seulement fonctionnel. Il permet de circuler en rue, sur les ponts, les places, les trottoirs après la tombée du jour. Mais en plus, il crée de la convivialité et de la sécurité. Il transcende les lieux. Il réalise un saut qualitatif de l'espace collectif. Il



change les comportements des gens. C'est la "lumière sociale". Voilà de quoi des délégués du réseau LUCI venus d'une vingtaine de pays ont discuté pendant cinq jours » fin septembre à Liège.

([RTBF.Info](#) - 03.10.2011)

Le maire de Besançon s'est vu remettre, le 6 octobre dernier, le prix d'encouragement aux économies d'énergie de l'Association française de l'éclairage, après avoir réalisé un investissement d'un million d'euros ayant permis à la ville de réduire sa consommation d'énergie pour son éclairage public avec, à la clef, des économies annuelles de 100 000 € : l'emprunt est ainsi intégralement remboursé par les économies d'énergie générées.

« En 2010, la ville de Besançon a engagé un prêt de 1 million d'euros pour l'achat de 2 200 lanternes (500 000 €) et 38 régulateurs (300 000 €) et une reprise des réseaux par entreprise dans le but de supprimer des armoires de commande et de protection (200 000 €). [...] En 2011, ce premier investissement a été complété par l'installation de 1 500 lanternes, 2 régulateurs et la rénovation de 10 km de réseau. Pour l'année 2012, la ville prévoit le remplacement de 81 lanternes et la mise en place de 8 régulateurs (avec l'agglomération du Grand Besançon), l'achat de 1 500 lanternes pour le remplacement total des lampes Fluo Ballon). »

La ville anticipe ainsi de 3 ans la réglementation européenne sur l'interdiction de mise sur le marché des ballons fluo.

Par ailleurs, Besançon accueillera les Journées nationales de la lumière de l'AFE début octobre 2012.

([Environnement Magazine](#) - 6.10 / [L'Est Républicain](#) - 7.10 / [L'Alsace](#) - 8.10 / [Territorial](#) / [TechniCité](#) - 10.10.2011)

Suite à une étude auprès de 4 000 personnes en France, en Allemagne, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis réalisée par Harris interactive pour le groupe Rexel, les français ne sont que 47 % à accorder une très grande importance à l'efficacité énergétique, contre 60 % dans les autres pays sondés. Il y a un frein au sentiment de responsabilité des sondés : « *le portefeuille, les produits se révélant souvent trop chers*, explique Jean-Daniel Levy. Les leviers de l'efficacité énergétique, on l'aura compris, sont donc essentiellement financiers et les incitations financières sous forme de crédits d'impôts sont en tête des aides plébiscitées. »

« Le professeur Jean-Marie Chevalier ne peut faire autrement que de rappeler qu'en France, au moins, on ne paie pas aujourd'hui l'électricité et le gaz à leurs justes prix et que l'addition risque d'être salée après les élections. Il préconise, quant à lui, dans le débat de la présidentielle, *une forte augmentation des prix de l'énergie et d'en utiliser les recettes fiscales pour accélérer le développement des énergies renouvelables et aider les citoyens en situation de précarité énergétique en finançant le changement de leurs équipements*. Car, prévient-il, selon le CERA, dont il est membre, les prix de l'électricité devraient augmenter de 36 % d'ici à 2030. »

([Le Moniteur](#) - 13.10.2011)

Etats-Unis : malgré les nécessaires économies d'énergie et les promotions, seule une lampe vendue sur cinq est une lampe fluorescente compacte (LFC). Les ventes de LFC ont baissé sur les cinq derniers trimestres.

L'élimination des lampes à incandescence commence en janvier 2012 aux Etats-Unis, avec les lampes de 100 W et plus.

([ConsumerReport.org](#) - 14.10.2011)

Note de l'AFE : la disparition des lampes énergivores semble faire débat partout. Pour plus de renseignements sur le calendrier européen d'interdiction de mise sur le marché européen des lampes

énergivores (règlement européen 244/2009), voir le Flash info de l'AFE [en cliquant ici](#). Vous trouverez un document simplifié sur les technologies de substitution à l'incandescence sur le site de l'AFE, ou en [cliquant ici](#). Enfin, pour donner votre avis sur ces textes (règlement européen et convention volontaire française – Grenelle de l'environnement), venez participer au débat traitant de ce sujet sur [notre Forum](#).

Actualité des partenaires de l'AFE

- **GIF : Lettre d'information – 3^{ème} trimestre 2011 : téléchargeable [ici](#)**. A retrouver, notamment, l'interview de Claude Gronfier : Lumière naturelle, le médicament de demain ?
- **EDF** : ENERGle-news, la lettre d'information d'EDF entreprises est [téléchargeable ici](#).

Brèves en passant

- **Toute l'actualité de l'éclairage est dans la revue LUX**. Pour vous abonner ou recevoir un spécimen gratuit, rendez-vous sur www.lux-editions.fr. Retrouvez les sommaires des derniers numéros dans la rubrique documentation du site de l'AFE
- **Evènements « Eclairage » des prochains jours :**
 - o « **Eclairage LED intérieur et extérieur** » Intervention de Bernard Duval, délégué général de l'AFE, lors de la réunion technologique du Pôle S2E2 le lundi 24 octobre 2011 à 14 h 00 à Blois. Pour plus de renseignements, [cliquez ici](#).
 - o « **Lumière et confort pour tous : quel rôle tient l'éclairage dans l'accessibilité pour les malvoyants et les personnes à mobilité réduite ?** » Intervention de Bernard Duval, délégué général de l'AFE, sur le salon Batimat (Porte de Versailles - Paris) le lundi 7 novembre 2011 à 15 h 15. Pour plus de renseignements, [cliquez ici](#).
 - o « **L'éclairage et la RT 2012** » Intervention de Bernard Duval, délégué général de l'AFE, sur le salon Batimat (Porte de Versailles - Paris) le vendredi 11 novembre 2011 à 13 h 00. Pour plus de renseignements, [cliquez ici](#).
- **Nouveau programme de formation 2012 (autres dates et lieux possibles - sur demande)**. [Cliquez ici](#) pour télécharger le programme, ou contacter les éditions LUX pour recevoir une version papier : 01 45 05 72 22
- **Formations complémentaires en 2011 :**

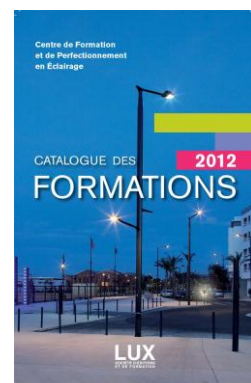
Les LED, de quoi parle-t-on ? Permet d'acquérir les bases essentielles de cette technologie et de réellement connaître ses performances actuelles et ses limites.

Paris : 21 octobre 2011 - Nantes : 16 novembre 2011

[Cliquez ici pour vous inscrire](#)

Les nouvelles sources

Nantes : 7 et 8 décembre 2011 - [Cliquez ici pour vous inscrire](#)



Association française de l'éclairage • Loi 1901

17, rue de l'Amiral Hamelin • 75783 PARIS Cedex 16 • Tél : +33 (0)1 45 05 72 00 • Fax : +33 (0)1 45 05 72 70
Site internet : www.afe-eclairage.com.fr • e-mail : afe@afe-eclairage.com.fr